

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 246-2023

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la convention de mise en place d'une direction commune, à compter du 1^{er} septembre 2022, assurée par le Directeur Général du CHRU de Tours, entre le CHRU de Tours, les Centres Hospitaliers de Luynes, Chinon, Loches, Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille), sainte Maure de Touraine et les EHPAD de l'Île Bouchard et de Richelieu,

VU le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2023,

VU la décision en date du 30 août 2022, nommant Madame Christine MENORET, Attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

VU la décision en date du 5 novembre 2020, nommant Monsieur Laurent MOREAU, Cadre socio-éducatif au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

VU la décision en date du 23 juin 2008, nommant Madame Valérie SLONINA ABAUTRET, Cadre supérieure de santé au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

VU la décision en date du 27 novembre 2017, nommant Monsieur Jean-François PICOT, Cadre de santé paramédical au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

VU la décision en date du 20 novembre 2018, nommant Madame Laurence FOURNIER, Attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : Au nom de la Directrice Générale, et durant les seules périodes d'astreinte administrative du Centre Hospitalier Louis Sevestre, délégation est donnée à :

- Madame Christine MENORET, Attachée d'administration hospitalière, en charge de la formation et des ressources humaines,
- Monsieur Laurent MOREAU, Cadre socio-éducatif, en charge de l'encadrement des personnels socio-éducatifs,
- Monsieur Jean-François PICOT, Cadre de santé paramédical, en charge de l'encadrement des personnels soignants non médicaux,
- Madame Valérie SLONINA ABAUTRET, Cadre supérieure de santé, en charge de la coordination des soins et du pôle socio-éducatif,
- Madame Laurence FOURNIER, Attachée d'administration hospitalière, en charge des services économiques et financiers,

pour accomplir tous les actes de gestion courante et prendre les décisions nécessaires à assurer la sécurité des biens et des personnes ainsi que pour signer en lieu et place du directeur du site du Centre Hospitalier Louis Sevestre :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades y compris les actes relatifs à l'admission et au suivi des soins sans consentement et aux transport de corps,
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité de soins,
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du centre hospitalier,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police de justice.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours et à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Louis Sevestre, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 25 septembre 2023

La Directrice Générale,

Floriane RIVIERE